



Séance ordinaire du 10 mai 2021

20h00

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 10 mai 2021 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à HUIS-CLOS par ZOOM CONFÉRENCE et diffusée en direct sur la page Facebook de la Municipalité, due au COVID-19, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Cédric St-Amand
Patrick Pilon
Michel Fafard
Stéphane Funaro

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20H05

Administration

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelle demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions (maximum 5 minutes concernant l'ordre du jour)

ADMINISTRATION

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
5. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 30 avril 2021
6. Approbation de la liste des comptes à payer au 6 mai et autorisation de paiement
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2021
8. Abrogation de la résolution 2020-02-21

2021-05-92

9. Avis de motion règlement 407-1- Amendement du règlement no 407-délégation de pouvoir à la Directrice générale pour l'ajout du paiement des dépenses incompressibles
10. Dépôt de projet du règlement 407-1 - Amendement du règlement no 407-délégation de pouvoir à la Directrice générale pour l'ajout du paiement des dépenses incompressibles
11. Mandat à la firme ESC Alimentaire -Expertise en Contrôle & Salubrité, madame Hélène Foisy pour la mise au norme MAPAQ de la cuisine au Chalet des loisirs
12. Appui au projet « Collectivités ZÉN » du Front commun pour la transition énergétique
13. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
14. Recommandation du conseil municipal de diminuer les taxes municipales et création d'un taux agricole
15. Dépôt d'une pétition
16. Publication d'un document détaillant les coûts et financement pour trois projets
17. Mise à jour importante du site web pour une meilleure transparence
18. Début d'une consultation populaire-Politique Municipalité aide aux aînés (MADA)
19. Engagement de la dépense pour le paiement à DCA comptable agréé pour l'audit 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET VOIRIE

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

20. Engagement de la dépense pour le changement des lumières de la Municipalité au DEL

LOISIRS

21. Demande au PAC rural de la MRC de D'Autray
22. Dépôt d'une demande au MCC-Volet immobilisations
23. Autorisation de dépenses pour l'étude d'un plan de conservation
24. Autorisation de dépenses pour une étude préliminaire de mises aux normes
25. Autorisation de dépenses pour la réalisation d'un audit technique intérieur
26. Autorisation de dépenses pour l'obtention d'un certificat de la capacité structurale
27. Autorisation de dépenses pour la réalisation d'une étude de faisabilité- volet extérieur
28. Autorisation de dépense pour la coordination des études et assistance pour le plan de conservation
29. Autorisation de dépenses pour l'entretien annuel des jeux d'eau

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-93

(4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu le ledit procès-verbal;

Il est proposé par madame Hélène Houde
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-05-94

(5) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 30 avril 2021

Sur proposition de monsieur Stéphane Funaro, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 307 198.23\$ et des salaires payés, au montant de 18 438.51\$ au cours du mois d'avril 2021

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-95

(6) Approbation de la liste des comptes à payer au 6 mai 2021 et autorisation de paiement

Sur proposition de monsieur Patrick Pilon, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 6 mai 2021, totalisant un montant de 126 036.54 \$ et en autorise le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-96

(7) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2021.

2021-05-97

(8) Abrogation de la résolution 2020-02-21

Considérant la recommandation de DCA comptable agréé suite à l'audit de 2020, d'abroger la résolution 2020-02-21;

Considérant que la résolution faisait mention du transfert du montant de 33 463\$ au fonds général de la Municipalité pour paiement du montant de 33 463\$ par chèque à l'OBNL;

Considérant que le conseil avait statué que ce montant sera gardé à la Municipalité pour effectuer des travaux de rénovations de l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon

Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu,

D'abroger la résolution 2020-02-21 selon la recommandation de DCA comptable agréé puisque que cette somme sera gardée à la Municipalité pour effectuer des travaux de rénovation à l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland et non pour paiement par chèque à L'OBNL

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-98

(9)Avis de motion règlement 407-1- Amendement du règlement no 407-délégation de pouvoir à la Directrice générale pour l'ajout du paiement des dépenses incompressibles

Avis de motion est donné par monsieur Michel Fafard qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement amendant la délégation de pouvoir à la Directrice générale pour l'ajout à l'article deux (2), l'autorisation du paiement des dépenses incompressibles et d'en faire le paiement qu'après adoption au conseil sera proposé pour adoption.

2021-05-99

(10) Dépôt de projet du règlement 407-1 - Amendement du règlement no 407-délégation de pouvoir à la Directrice générale pour l'ajout du paiement des dépenses incompressibles

Considérant le rapport d'audit 2020 transmis au conseil par DCA comptable agréé;

Considérant la proposition de DCA comptable agréé de modifier le règlement no 407 sur la délégation de pouvoir à la Directrice-générale pour y ajouter le droit d'autoriser les dépenses incompressibles avant la séance du conseil ainsi que de procéder au paiement seulement après l'adoption par le conseil;

Considérant que même autorisées, les dépenses incompressibles seront dans le procès-verbal pour adoption;

Considérant les dépenses incompressibles suivantes :

- les frais de téléphone, d'électricité et de chauffage, d'internet ;
- les paiements des cartes de crédit
- la rémunération des élus et de tous les employés ;
- les contributions de l'employeur et autres dépenses afférentes à la rémunération (assurances collectives, fonds de pension, boni, frais de séances, ou obligatoires en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement (taxes, CSST, Régie des rentes, assurance-emploi, cotisations spéciales, DAS, autres);
- les licences et permis pour les véhicules automobiles ;
- le service de la dette et autres frais de financement ;
- le service d'enlèvement des ordures, de déneigement des rues et trottoirs et d'exploitation des installations de traitement pour l'eau potable et les eaux usées;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par
Appuyé par et résolu,

D'amender le règlement 407 par le règlement 407-1 par l'ajout à l'article 2 dudit règlement, délégation de pouvoir Directrice générale, l'autorisation de paiement des dépenses incompressibles énumérées ci-haut, avant la séance et d'en faire le paiement qu'après adoption au conseil.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

Le montant maximal de 10 000\$ en dépense pour les imprévus tels qu'un bris d'équipement, lors d'un feu, vol, vandalisme, dégât d'eau, pour la réparation ou le remplacement d'un bien ou équipement, pour les opérations et gestions courantes requérant une dépense immédiate;

Le directeur général peut également autoriser et effectuer le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget, telles que, et de façon non limitative après adoption par le conseil:

- les frais de téléphone, d'électricité et de chauffage, d'internet ;
- les paiements des cartes de crédit
- la rémunération des élus et de tous les employés ;
- les contributions de l'employeur et autres dépenses afférentes à la rémunération (assurances collectives, fonds de pension, boni, frais de séances, ou obligatoires en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement (taxes, CSST, Régie des rentes, assurance-emploi, cotisations spéciales, DAS, autres);
- les licences et permis pour les véhicules automobiles ;
- le service de la dette et autres frais de financement ;
- le service d'enlèvement des ordures, de déneigement des rues et trottoirs et d'exploitation des installations de traitement pour l'eau potable et les eaux usées;

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Roberge
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Monsieur le maire demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 10 mai 2021
Dépôt de projet : 10 mai 2021
Adoption :
Publication :

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-100

(11) Mandat à la firme ESC Alimentaire -Expertise en Contrôle & Salubrité, madame Hélène Foisy pour la mise au norme MAPAQ de la cuisine au Chalet des loisirs

Considérant que la cuisine collective au Chalet n'est pas conforme aux normes du MAPAQ;

Considérant que pour ce faire, certaines améliorations simples et peu coûteuses pourraient être effectuées;

Considérant que la Municipalité aura besoin d'un permis du MAPAQ pour des événements occasionnels annuels;

Considérant que la Municipalité est un OBNL, et que pour les OBNL, le permis coûterait 36\$ annuel selon le site du MAPAQ;

Considérant les années d'expertises de madame Hélène Foisy en hygiène et salubrité;

Considérant qu'une visite officielle et la rédaction d'un rapport seront effectuées pour orienter la Municipalité quant au choix des matériaux à utiliser;

Considérant le taux horaire de 80\$ de l'heure pour les services de madame Hélène Foisy de la firme ESC Alimentaire_Expertise en Contrôle & Salubrité;

Considérant qu'une formation pourra être donnée par madame Foisy au montant de 190\$ par personne sur l'entretien et le maintien de la salubrité des lieux;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par madame Hélène Houde
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

De donner le mandat à la firme ESC Alimentaire -Expertise en Contrôle & Salubrité, madame Hélène Foisy au taux horaire de 80\$ de l'heure pour une visite et la rédaction d'un rapport dans le but d'orienter la Municipalité quant au choix des matériaux afin de rencontrer les normes du MAPAQ, et d'offrir une formation au montant de 190\$ par personne dans le but de maintenir l'entretien et le maintien de la salubrité des lieux.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à majorité

Le maire, monsieur Michel Lafontaine vote contre

2021-05-101

(12) Appui au projet « Collectivités ZÉN » du Front commun pour la transition énergétique

CONSIDÉRANT la préoccupation du conseil de la Municipalité de Saint-Norbert concernant le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Norbert est conscient de l'importance de tendre le plus rapidement possible vers la carboneutralité;

CONSIDÉRANT QUE la mission du projet « Collectivités ZÉN » ainsi que son approche sont essentiellement axées sur une transition progressive et ordonné en privilégiant l'éducation et la sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Funaro, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Norbert appui le projet « Collectivités ZÉN » du Front commun pour la transition énergétique;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Norbert appui également l'initiative de L'Assomption en transition d'étendre son champ d'action aux territoires des MRC de L'Assomption et de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-05-102

(13) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présente dans la société;

Considérant que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résume d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par et monsieur Patrick Pilon

Il est résolu de proclamer le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-103

(14) Recommandation du conseil municipal de diminuer les taxes municipales et création d'un taux agricole

Considérant la hausse des évaluations de certaines propriétés du au nouveau rôle d'évaluation 2020 pour les 6 dernières années;

Considérant une lettre signée par 53 producteurs, mentionnant leur mécontentement face au maintien du taux de taxation à 0.66/100\$ d'évaluation;

Considérant la tenue d'un comité consultatif composé par des membre de la

société civile agricole et conseillers municipaux;

Considérant que la hausse a impacté de façon plus importante les agriculteurs avec une augmentation de 83.46% par rapport aux autres classes d'évaluation;

Considérant que les taxes des agriculteurs constituent une part importante du budget municipal (54%) et que les terres agricoles utilisent moins de services municipaux;

Considérant qu'il n'est légalement pas possible de modifier un budget déjà adopté;

Considérant que certaines coupures pourraient être faites dans les dépenses à venir pour le reste de 2021 et que les surplus de l'année pourraient être redonnés aux citoyens sous forme de crédit sur leur compte de taxes de 2022;

Considérant qu'il y aura élection en novembre 2021 et que le conseil actuel ne peut forcer le futur conseil à appliquer les recommandations qu'il fera. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Roberge, pourra élaborer un budget équilibré tenant compte des coupures en 2021 et un budget réduit pour 2022 tenant compte des chiffres proposés;

Considérant que le conseil, avec consultation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, et après simulations budgétaires, juge opportun une baisse du taux de taxation pour le prochain budget;

Considérant que le taux unique de taxation est actuellement à 0.66\$/100;

Considérant que le comité consultatif recommande au conseil municipal une baisse du taux de taxation pour le budget de 2022 à 0,62\$/100 pour le résidentiel, 0.49\$/100 pour l'agricole et de maintenir à 0.66\$/100 pour le commercial et l'industriel;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

Que le conseil recommande de diminuer les taxes municipales et de créer un taux agricole.

Que le comité consultatif fait la recommandation au conseil municipal d'une baisse du taux de taxation pour le budget de 2022 à 0,62\$/100 pour le résidentiel, 0.49\$/100 pour l'agricole et de maintenir à 0.66\$/100 pour l'industriel. D'optimiser la réduction des dépenses d'opérations pour le budget en cours et de redistribuer les surplus en crédit sur les comptes de taxes de 2022.

Le conseil autorise aussi la publication d'un compte rendu détaillé des rencontres du comité consultatif une fois revu, modifié et adopté à l'unanimité par les membres et au nom du groupe du comité consultatif;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Cédric St-Amand et monsieur Michel Fafard se retirent du vote

La Directrice générale fait au conseil le dépôt de la pétition reçu le 3 mai 2021.

2021-05-105

(16) Publication d'un document détaillant les coûts et financement pour trois projets

Considérant une pétition signée par plus de 300 citoyens déposés au conseil;

Considérant que le conseil souhaite répondre positivement aux demandes de cette pétition;

Considérant que cette pétition demande plus d'informations concernant le financement des gros projets actuellement en cours;

Considérant que trois gros projets sont prévus pour 2021;

- Les jeux d'eau déjà réalisés.
- Le déménagement de la bibliothèque, en cours et sur lequel les citoyens sont invités à se prononcer.
- L'aménagement d'une section vestiaire et toilettes ouverte en tout temps au chalet des loisirs. Ce projet étant à l'étude préliminaire et les citoyens seront invités à donner leur avis.

Considérant l'article 953-1 du CM faisant mention que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

Le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

Considérant que le plan triennal d'immobilisation (PTI) permet de donner aux citoyens, une idée sur les intentions du conseil et avoir leur opinion. Que les chiffres de celui-ci sont approximatifs sans plans ni devis. La Municipalité n'aurait pas les effectifs pour réaliser tous les projets du plan triennal en 1 an et qu'une élection en automne peut changer la composition du conseil et donc les projets, qui seront réalisés ou en cours de réalisation. Les projets qui ont besoin d'être détaillés ne seront que les trois projets prévus cette année ;

Considérant que les autres projets du plan triennal (PTI) continueront à être étudiés dans le but d'être présentés aux citoyens;

Considérant que ces trois projets seraient financés en partie avec la TECQ et en combinaison avec d'autres sources de financement;

Considérant qu'un document expliquant au public les coûts et le financement de ces trois projets est actuellement en cours de rédaction;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

De faire la publication d'un document détaillant les coûts et financement de

ces trois projets. La publication se fera dans le journal Le Norbertois et sur Internet.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité
Le maire, monsieur Michel Lafontaine vote contre

2021-05-106

(17) Mise à jour importante du site web pour une meilleure transparence

Considérant une pétition reçue, signée par plus de 300 citoyens;

Considérant que la pétition demande plus de transparence de la Municipalité et que plusieurs citoyens ont fait mention que le site web de la Municipalité manquait d'information;

Considérant une grande volonté du conseil d'afficher un maximum de transparence face aux citoyens;

Considérant que la situation de pandémie rend plus difficile l'accès aux panneaux où sont affichés les avis publics, les édifices municipaux étant fermés au public;

Considérant qu'une mise à jour majeure et inventaire du site web est en cours puisqu'elle n'avait jamais été faite, que le dernier budget intégral fut publié et que plusieurs documents manquants sont ajoutés;

Considérant les statistiques de fréquentation démontrant que les pages Facebook de la Municipalité touchent un plus grand nombre de citoyens, plus rapidement, alors que le site web reçoit moins de visiteurs mais est important comme ressource pour les citoyens qui recherchent une information précise;

Considérant qu'une mise à jour momentanée ne règle pas le problème à long terme et que l'ajout de tous les documents pertinents seront publiés sur une base régulière aussitôt qu'ils sont produits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fafard
, APPUYÉ PAR monsieur Stéphane Funaro ET RÉSOLU:

De procéder à une importante mise à jour du site web et assurer la publication de tous les documents pertinents sur le site Internet de la Municipalité dès qu'ils sont produits et aussi de publier une mention de la mise à jour sur une de nos pages Facebook pour les documents importants.

De rechercher un endroit plus facilement accessible pour les citoyens où afficher les avis publics, de demander au dépanneur si cela serait possible d'afficher chez eux durant la pandémie ou sinon de mettre un panneau bien visible aux boîtes aux lettres au centre du village.

Durant la période de pandémie où les édifices municipaux sont fermés au public, de publier dans le Norbertois les avis publics.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-107

(18) Début d'une consultation populaire-Politique Municipalité aide aux aînés (MADA)

Considérant une pétition signée par plus de 300 citoyens déposée au conseil;

Considérant que le conseil souhaite répondre positivement aux demandes de cette pétition;

Considérant que la politique familiale et politique MADA (municipalité amie des aînés) est expirée;

Considérant que la rédaction d'une telle politique demanderait plus d'un an et qu'une élection arrive en automne et qu'il serait donc impossible de compléter le travail dans le cadre de ce mandat;

Considérant que la première étape pour planifier une telle politique consiste à consulter les citoyens sur plusieurs enjeux importants;

Considérant qu'une telle consultation aiderait beaucoup le conseil dans ses prises de décisions, en donnant beaucoup d'informations sur les besoins de la population Norbertoise;

Considérant qu'un début de consultation peut être réalisé dans ce mandat et servir de base à la prochaine administration pour faire le travail de rédaction de la politique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Hélène Houde ,
APPUYÉ PAR monsieur Michel Fafard ET RÉSOLU:

Débuter une consultation préliminaire dans le but de planifier une politique familiale et MADA (municipalité amie des aînés).

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-108

(19) Engagement de la dépense pour le paiement à DCA comptable agréé pour l'audit 2020

Considérant que cette dépense était prévue au budget 2021 ;

Considérant que DCA comptable agréé a procédé à l'audit 2020 ;

Considérant le montant de la facture de 16 360.95\$ taxes incluses ;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par madame Lise L'Heureux
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu,

D'engager la dépense pour le paiement de l'audit 2020 à DCA comptable agréé pour un montant de 16 360.95\$ taxes incluses

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2021-05-109

(20) Engagement de la dépense pour le changement des lumières de la Municipalité au DEL

Considérant que cette dépense était prévue au budget 2021;

Considérant que la Municipalité est soucieuse de diminuer ses coûts d'électricité en changeant les vieilles lumières des lampadaires pour des lumières au DEL;

Considérant que la Municipalité a procédé au changement de la majorité de ses lumières au DEL et qu'il ne reste que certaines sur la rue Principale, Chemin du Lac et le Rang Nord;

Considérant le montant de 4 812.85 taxes incluses par la compagnie CH Électrique;

Considérant que ce sont les derniers changements à être apportés pour que toutes les lumières de la Municipalité aient été changées au DEL;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

D'engager la dépense pour effectuer le changement des lumières au DEL sur la rue Principale, Chemin du Lac et le Rang Nord par la compagnie CH Électrique au montant de 4 812.85\$ taxes incluses finalisant tous les changements dans la Municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-110

(21) Demande au PAC rural de la MRC de D'Autray

Considérant que le projet de regrouper toutes infrastructures culturelles dans un même endroit constitue pour la MRC de D'Autray un projet structurant répondant aux critères du PAC rural;

Considérant le montant demandé de 58 021\$ à la MRC de D'Autray pour le dit programme représentant la totalité de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité;

Considérant que cette subvention servira à financer le projet de la bibliothèque dans l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland;

Considérant que la MRC de D'Autray demande une résolution pour le dépôt de la demande financière au PAC rural;

Considérant que la Municipalité autorise madame Caroline Roberge à déposer la demande à la MRC de D'Autray;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

De demander l'aide financière au PAC rural de la MRC de D'Autray pour le montant de 58 021\$ afin de financer le projet de la bibliothèque dans l'ECJPF et d'autoriser madame Caroline Roberge à déposer la demande à la MRC de D'Autray

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à majorité
Le maire, monsieur Michel Lafontaine vote contre

2021-05-111

(22) Dépôt d'une demande au MCC-Volet immobilisations

Considérant le projet de l'aménagement de la bibliothèque dans l'ECJPF;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications subventionne les travaux d'infrastructures pour les lieux culturels jusqu'à concurrence de 40 %;

Considérant que le conseil autorise le dépôt de la demande au volet immobilisation au MCC, par madame Caroline Roberge, directrice générale;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

De déposer la demande d'aide financière au volet immobilisations du MCC pour l'aménagement de la bibliothèque dans l'ECJPF, par madame Caroline Roberge, directrice générale

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité
Le maire, monsieur Michel Lafontaine vote contre

2021-05-112

(23) Autorisation de dépenses l'étude d'un plan de conservation

Considérant que le CPRQ subventionne à 75 % les études obligatoires pour avoir accès au Volet 2 de l'aide financière du CPRQ pour les travaux cités;

Considérant que le Volet 2 de l'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % du coût des travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que le CPRQ exige que le bâtiment soit cité pour subventionner jusqu'à 50 % les travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que la loi sur le patrimoine culturel exige que la citation du bâtiment soit suivie d'un plan de conservation ;

Considérant que madame Agathe Chiasson-Leblanc est la professionnelle qui a mené pour la MRC de D'Autray, l'inventaire des édifices religieux;

Considérant que madame Agathe Chiasson a l'expérience nécessaire pour rédiger des plans de conservation;

Considérant le montant de 1500\$ demandé pour effectuer ce plan;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

D'autoriser la dépense pour le plan de conservation à madame Agathe Chiasson-Leblanc, consultante en patrimoine pour un montant de 1 500 \$

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité

Le maire, monsieur Michel Lafontaine et Cédric St-Amand votent contre

2021-05-113

(24) Autorisation de dépenses pour une étude préliminaire de mises aux normes

Considérant que le CPRQ subventionne à 75 % les études obligatoires pour avoir accès au Volet 2 de l'aide financière du CPRQ pour les travaux cités;

Considérant que le Volet 2 de l'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % du coût des travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que le CPRQ exige que le bâtiment soit cité pour subventionner jusqu'à 50 % les travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que la porte donnant accès au passage couvert est une sortie de secours ;

Considérant que le passage couvert doit être réaménagé ;

Considérant que l'ajout de vestibule aux entrées aura un impact favorable sur les coûts de chauffage ;

Considérant que le jubé, le parvis et son garde-corps contreviennent aux normes actuelles du code du bâtiment ;

Considérant que la firme d'architecte Rayside Labossière est déjà familière avec le bâtiment et les nouveaux aménagements;

Considérant le montant de 6500\$ plus taxes de la firme Rayside Labossière pour réaliser l'étude de mise aux normes;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

D'autoriser la dépense pour la réalisation d'une étude de mise aux normes par la firme d'architecte Rayside Labossière au montant de 6500\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à majorité

Le maire, monsieur Michel Lafontaine et monsieur Cédric St-Amand votent contre

2021-05-114

(25) Autorisation de dépenses pour la réalisation d'un audit technique intérieur

Considérant que le CPRQ subventionne à 75 % les études obligatoires pour avoir accès au Volet 2 de l'aide financière du CPRQ pour les travaux cités;

Considérant que le Volet 2 de l'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % du coût des travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que le CPRQ exige que le bâtiment soit cité pour subventionner jusqu'à 50 % les travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que la firme d'architectes Arcand, Laporte, Klimpt ont procédé à l'audit technique extérieur;

Considérant que cette firme a l'expérience nécessaire pour mener un audit technique intérieur;

Considérant le montant de 6000\$ plus taxes de la firme Arcand, Laporte, Klimpt;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

D'autoriser la dépense pour la réalisation d'un audit technique intérieur au montant de 6000\$ plus taxes de la firme d'architectes Arcand, Laporte, Klimpt

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à majorité

Le maire, monsieur Michel Lafontaine et monsieur Cédric St-Amand votent contre

2021-05-115

(26) Autorisation de dépenses pour l'obtention d'un certificat de la capacité structurale

Considérant que le CPRQ subventionne à 75 % les études obligatoires pour avoir accès au Volet 2 de l'aide financière du CPRQ pour les travaux cités;

Considérant que le Volet 2 de l'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % du coût des travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que le CPRQ exige que le bâtiment soit cité pour subventionner jusqu'à 50 % les travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que le Réseau biblio exige un certificat de capacité structurale pour le plancher sous les rayonnages de la bibliothèque ;

Considérant le coût de 1 500\$ par la firme d'ingénieur El Tabbah pour l'obtention du certificat de la capacité structurale;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

D'autoriser la dépense pour l'obtention d'un certificat demandé par le Réseau Biblio au montant de 1500\$ plus taxes de la firme d'ingénieur El Tabbah

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à majorité

Le maire, monsieur Michel Lafontaine et monsieur Cédric St-Amand votent contre

2021-05-116

(27) Autorisation de dépenses pour la réalisation d'une étude de faisabilité- volet extérieur

REPORTÉ

Considérant que le CPRQ subventionne à 75 % les études obligatoires pour avoir accès au Volet 2 de l'aide financière du CPRQ pour les travaux cités;

Considérant que le Volet 2 de l'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % du coût des travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que le CPRQ exige que le bâtiment soit cité pour subventionner jusqu'à 50 % les travaux de réfection et d'aménagement ;

Considérant que le site nécessite des travaux majeurs pour le stationnement, l'éclairage et l'espace vert;

Considérant que la firme Metaforme a l'expérience nécessaire pour réaliser les études de faisabilité pour l'extérieur du site ;

Considérant le montant de 3 970\$ plus taxes pour cette étude de la firme Métaforme;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par
Appuyé par et résolu,

D'autoriser la dépense pour la réalisation d'une étude de faisabilité-volet extérieur au montant de 3 970\$ plus taxes à la firme Métaforme

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-117

(28) Autorisation de dépense pour la coordination des études et assistance pour le plan de conservation

REPORTÉ

Considérant que le dossier de l'aménagement de la bibliothèque dans l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland, a débuté avec madame Hélène Blondin;

Considérant que madame Hélène Blondin a travaillé plus de vingt (20) ans comme architecte paysagiste;

Considérant l'expérience et l'expertise de madame Hélène Blondin pour ces études, plans, mise à niveaux etc.;

Considérant que la Municipalité n'a pas l'expertise pour mener à bien cet audacieux projet;

Considérant le montant de 3000\$ demandé par madame Hélène Blondin;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par
Appuyé par et résolu,

D'autoriser la dépense pour la coordination des études et plan de conservation à madame Hélène Blondin au montant de 3000\$.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2021-05-118

(29) Autorisation de dépenses pour l'entretien annuel des jeux d'eau

Considérant que les jeux d'eau ont été installés;

Considérant que les jeux d'eau demandent un entretien annuel pour l'ouverture et la fermeture ainsi que des analyses d'eau exigées par la loi chapitre Q-2, r. 39, Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels et Q2-r. 40 sur l'eau potable;

Considérant la soumission de Vortex au montant de 870\$ plus taxes pour l'ouverture et la fermeture des jeux d'eau et de H2Lab pour 7 analyses d'eau aux deux semaines, au montant de 351.75\$ plus taxes incluant les frais de prélèvement;

Considérant que cette dépense est récurrente à chaque année;

En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par madame Hélène Houde
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

D'autoriser la dépense pour l'entretien des jeux d'eau annuellement pour l'ouverture et la fermeture par Vortex au montant 870\$ plus taxes et pour les analyses d'eau, aux deux semaines, au montant de 351.75\$ plus taxes incluant les frais de prélèvement, par H2Lab et cette dépense sera récurrente à chaque année.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(30) Période de questions

Période de questions se fait par l'entremise de Facebook-diffusion en direct dû à la Covid-19.

2021-05-119

(31) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Michel Fafard appuyé par monsieur Patrick Pilon et unanimement résolu de lever la séance à 21h45.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Roberge
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire



